

AIDE À L'ACQUISITION DE VÉHICULES PEU ÉMISSIFS DANS LA ZFE EN DIRECTION DES TPE/PME

OBJECTIFS

Inciter, dans le cadre de la mise en place de la ZFE, le renouvellement du parc des très petites et petites entreprises (artisans, commerçants, entreprises..) afin d'en favoriser l'acceptabilité et d'en augmenter les effets.

Document Source

Feuille de route 2019 - Action 68

Secteur concerné

Mobilité - Transports (Mobilité propre et alternative)

Public concerné

Propriétaires des véhicules polluants utilisateurs de la ZFE dans les TPE/PME

Pilote(s) de l'action

toulouse
métropole

DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Cette action vise à attribuer une aide financière pour le renouvellement des véhicules les plus polluants des TPE/PME en accompagnement de la mise en place de la ZFE.

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

Durée prévisionnelle : 2021-2022

- Mai 2018 à septembre 2019 : Étude de préfiguration
- Mars 2019 à mi-2020 : Définition des modalités de mise en place et mesures d'accompagnement
- Instauration prévue avant fin 2020

Partenaires associés

- Etat
- ATMO Occitanie

MOYENS MIS EN OEUVRE

- A définir à l'issue de l'étude

FINANCEMENT

Estimation du coût global

A définir en fonction du scénario retenu.

Partenaires financiers

ADEME



IMPACT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Estimation de l'amélioration de la qualité de l'air **Décali prévu pour la réalisation de ces objectifs escomptée**

L'évaluation du dispositif sera réalisée chaque année en termes d'émissions évitées. Il est en effet difficile de l'évaluer ex-ante car il est nécessaire de connaître les motorisations des véhicules remplacés et renouvelés.

INDICATEURS DE SUIVI

Budget alloué à l'aide :

- 2020 : 100 000€ de budget dont 14 196 d'aides consommées

Nombre de dossiers déposés :

- du 15/10 au 31/12/2020 : la Prime véhicule mobilité durable a permis le dépôt de 17 dossiers (10 particuliers et 7 pro). 11 dossiers ont été refusés, 6 ont été acceptés.

Nombre de VTFE acquis par catégorie :

- 2020 : 2 véhicules thermique ; 2 véhicules hybride ; 2 véhicules GPL

Commentaire général sur l'action et son avancement

Action qui s'inscrit dans la continuité →

Toulouse Métropole a décidé de mettre en place un fonds conjoint de conversion des véhicules professionnels avec l'ADEME et un fonds autofinancé à destination des particuliers vivant sur le territoire (délibération en conseil de métropole du 15 octobre 2020). Le dispositif prévoit d'aider au remplacement de véhicules polluants par des véhicules peu émissifs, neufs ou d'occasion, à la location longue durée ou avec option d'achat ou au changement de motorisation (retrofit). Le montant total alloué à cette action est de 1.5 millions d'euros dont un tiers financé sur le fonds air mobilité.

Informations sur ce dispositif : <https://www.toulouse-metropole.fr/-/aides-a-l-achat-la-transformation-ou-a-la-location-de-vehicules>